



REPUBLIQUE FRANCAISE
Département des Pyrénées Orientales
COMMUNAUTE DE COMMUNES
ALBERES COTE VERMEILLE ILLIBERIS

N° DC2023-0166

D É C I S I O N

**Portant acte modificatif N°1 du marché relatif à la Création d'un centre régional de la
sommellerie à Banyuls sur Mer
LOT 4 : DOUBLAGES-CLOISONS-FAUX PLAFONDS**

CC ACVI / CAUSADIAS SAS

Le Président de la Communauté de Communes Albères Côte Vermeille Illibérus,

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment son article L 5211.10 du CGCT,

Vu la délibération n°DL2020-0202 du Conseil Communautaire en date du 31/07/2020 portant délégation d'attributions de l'organe délibérant au Président pour la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés à procédure adaptée (MAPA) et accords cadre ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Vu le Code de la Commande Publique entré en vigueur au 01^{er} avril 2019,

Vu le dossier de consultation portant sur le marché de Création d'un centre régional de la sommellerie et notamment son lot 04 Doublages-cloisons-faux plafonds,

Vu la décision du Président en date du 20 janvier 2020 autorisant l'attribution du présent contrat à la société CAUSADIAS sise 8 rue du Costabonne – 66 400 CERET (SIRET N°420 803 637 00024),

Vu le projet de l'acte modificatif N° 1,

Considérant la nécessité d'adapter le projet en liaison avec le projet scénographique global,

Considérant que cet acte modificatif N° 1 a une incidence financière sur le montant notifié du marché,

Considérant que cet acte modificatif N° 1 ne modifie en rien les éléments essentiels du contrat tel que définis dans les pièces contractuelles,

Accusé de réception en préfecture
066-200043602-20231123-DC2023-0166-CC
Date de télétransmission : 29/11/2023
Date de réception préfecture : 29/11/2023

DECIDE

ARTICLE 1 : D'APPROUVER le projet d'acte modificatif N° 1 de réalisation de travaux supplémentaires sur le LOT 04 Doublages-cloisons-faux plafonds, par la société CAUSADIAS sise 8 rue du Costabonne – 66 400 CERET (SIRET N°420 803 637 00024), et ce pour un montant de 1 233.00-HT (mille deux cent trente-trois euros- TVA en vigueur en sus), soit un écart global de +1.30 % introduit par cet acte modificatif N° 1,

ARTICLE 2 : D'AUTORISER la signature du projet d'acte modificatif N° 1,

ARTICLE 3 : DIT que la dépense résultant de cette opération sera imputée sur les crédits inscrits à cet effet de l'exercice en cours,

ARTICLE 4 : DE PRECISER qu'il sera rendu compte lors de la prochaine réunion du Conseil Communautaire de la présente décision.

Fait à Argelès-sur-Mer, le 23/11/2023

**Pour extrait certifié conforme et exécutoire, du
fait de sa publication et sa transmission en
Préfecture
Le président**

Antoine PARRA

Pour le Président par délégation
Le Directeur Général des Services
Henri ESTEVE



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle il est devenu exécutoire.



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES

EXE10

AVENANT N° 1¹

A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

COMMUNAUTE DE COMMUNES ALBERES COTE VERMEILLE ILLIBERIS
3 impasse Charlemagne
BP 90103
66700 ARGELES SUR MER
Tél : 04 68 81 63 77

B - Identification du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

Entreprise CAUSADIAS
Z.I Oulrich – 8 rue du Costabonne
66400 CERET
Tél : 04 68 87 12 12 - @ : j.causadias@orange.fr
SIRET : 20 803 637 00024

C - Objet du marché public ou de l'accord-cadre.

Objet du marché public ou de l'accord-cadre :

CREATION D'UN CENTRE REGIONAL DE LA SOMMELLERIE à BANYULS SUR MER

Date de la notification du marché public ou de l'accord-cadre : 24 mars 2020

Durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre : 12 mois.

Montant initial du marché public ou de l'accord-cadre :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 94 676,36
- Montant TTC : 113 611,64

D - Objet de l'avenant.

Modifications introduites par le présent avenant :

- Devis n°D23/0320 d'un montant de 1 233,00 € HT

Localisation : Salle d'immersion 2 - Future salle d'exposition

A la demande du maître d'ouvrage, suite à la modification du projet de la salle d'immersion 2 (attentes scénographiques), il est nécessaire de modifier en profondeur les installations CVC (climatisation) et sanitaires.

Reprise des ouvrages en Placoplatre liés à ces installations.

Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public ou de l'accord-cadre :

☐

NON

☒

OUI

¹ Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie.
EXE10 – Avenant 1

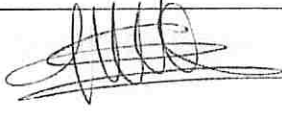
Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 1 233,00
- Montant TTC : 1 479,60
- % d'écart introduit par l'avenant : 1,30%

Nouveau montant du marché public ou de l'accord-cadre :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 95 909,36
- Montant TTC : 115 091,23

E - Signature du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
Gaël CAUSADIAS, gérant	Céret, le 21/11/23	

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

Pour l'Etat et ses établissements :

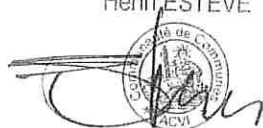
(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A :  , le 28.11.23.

Signature

(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

Pour le Président par délégation
Le Directeur Général des Services
Henri ESTEVE





G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

Date de mise à jour : 25/02/2011.

causadias

Peinture & plaques de plâtre

Décoration • Ravalement • Revêtements sols & murs • Cloisons • Faux plafonds • Isolation intérieure & extérieure

D E V I S		Communauté de Communes Albères Côte Vermeille Illibérès 3 Impasse Charlemagne BP90103 66700 ARGELES SUR MER Tel:
CERET, le 14 juin 2023		
Référence :D23/0320		
Objet du devis CENTRE REGIONAL DE LA SOMMELLERIE A BANYULS SUR MER TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES / SALLE D'IMMERSION 2		

Désignation	Un	Quantité	Prix unit.	Montant H.T.
CONTRE CLOISON NON ISOLANTE	M2	10,05	60,00	603,00
HABILLAGE DE WC SUSPENDUS	U	1,00	250,00	250,00
SOFFITE POUR GAINÉ CLIM DIAMETRE 400 MM	U	1,00	380,00	380,00

Bon pour accord, Validité du devis : 1 mois au Capital de 7672,45 €
Le client

SAS CAUSADIAS
PEINTURE & PLAQUES DE PLÂTRE
8 rue du Costabonne - 66400 CERET
Tel : 04.68.87.12.12
Siret : 430 803 637 00024
APE : 4334Z - RCS Perpignan B 420 803 637

La TVA et autres charges subiront les variations éventuelles découlant des dispositions légales législatives ou réglementaires en vigueur lors des règlements

Total H.T.	1 233,00
Total T.V.A. 20,00 %	246,60
Total T.T.C.	1 479,60
Net à payer (Euro)	1 479,60